

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 197 Subvention à l'association des commerçants du futur pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (14e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du futur (14e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association des commerçants du futur située 72, rue d'Alésia à Paris (14e) (39241 - 2013_02011) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 27.900 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).